

## L'adoption de la loi sur le marché de capacité ne peut attendre

Bruxelles, le 5 décembre 2018

**La FEBEG demande au gouvernement fédéral d'approuver dans les meilleurs délais le projet de loi pour l'introduction d'un marché de capacités en Belgique.**

Le Conseil des ministres se penchera bientôt à nouveau sur l'adoption d'un projet de loi pour l'introduction d'un marché de capacités en Belgique. La FEBEG insiste pour que le gouvernement progresse dans la création d'un climat positif pour attirer les investissements indispensables dans les capacités existantes et nouvelles nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement du pays en électricité.

### **Un approvisionnement énergétique sûr et concurrentiel : une priorité du secteur**

La FEBEG note que le Conseil des ministres est aussi préoccupé par la facture énergétique. Les membres de la FEBEG partagent les préoccupations légitimes du gouvernement quant au caractère abordable des factures énergétiques pour les clients, tant les citoyens que les industriels. Il s'agit pour le secteur d'une priorité qui mérite globalement plus d'attention. Un marché de capacité contribuera à une stabilisation des prix de l'électricité en Belgique.

### **Un défi exceptionnel qui requiert des décisions rapides**

La Belgique est confrontée à un défi exceptionnel pour garantir la sécurité d'approvisionnement au-delà de 2025. Même si le projet de loi est approuvé avant la fin de l'année, il reste encore beaucoup de travail à accomplir avant que les premières enchères de capacité puissent être organisées. Ces enchères de capacités permettront à terme de réaliser les investissements nécessaires dans les capacités existantes et nouvelles dans un court laps de temps et de garantir que des capacités de production adéquates seront effectivement opérationnelles d'ici 2025. Un nouveau report du projet de loi sur le marché de capacités compromettrait encore davantage cette planification déjà très serrée – ainsi que la sécurité d'approvisionnement en électricité à moyen terme de la Belgique.

**Marc Van den Bosch**, general manager FEBEG : *« Il est essentiel que le Parlement fédéral approuve le projet de loi sur le marché de capacités très rapidement, de préférence avant la fin de l'année, et en tout cas au cours de la présente législature, afin que le SPF Économie, la CREG et Elia – en concertation avec la Commission européenne – puissent entamer les travaux sur l'élaboration des paramètres économiques et des modalités concrètes de mise en œuvre de ce marché de capacité technologiquement neutre. »*

### **A propos de la FEBEG**

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 34 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.895 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 17,6 milliards d'EUR.

### **Contacts Presse**

Marc Van den Bosch, General Manager et porte-parole de la FEBEG  
[marc.vandenbosch@febeg.be](mailto:marc.vandenbosch@febeg.be) | +32 2 500 85 80 | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG  
[stephane.bocque@febeg.be](mailto:stephane.bocque@febeg.be) | +32 (0)2 500 85 85 | +32 475 75 19 66